

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 02/09/2024 - 118672 - 2018 D 05299 - 842 127 730 - 13 ADN Monceau SCI

13 ADN Monceau SCI
Société civile immobilière
au capital de 805.934,58 euros
Siège social : 8 Avenue Hoche - 75008 PARIS
842 127 730 R.C.S. PARIS
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin
à 13 heures,

Les associés de la société 13 ADN Monceau SCI, société civile au capital de 805.934,58 euros, divisé en 13.974.982 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTES :

<p>La société M&G European Property (France) SAS Société par actions simplifiée au capital de 349.818.365 euros, dont le siège social est situé 8, avenue Hoche, 75008 - Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 811 400 704, représentée par Monsieur Dimitri Doublet propriétaire de</p>	<p>13.974.981 parts sociales</p>
<p>La société M&G European Property Finance Company S.à r.l. Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120 471, représentée par Monsieur Grant Broadway et Madame Maud Maninchedda propriétaire de</p>	<p>1 part sociale</p>
<p>Total :</p>	<p>13.974.982 parts sociales</p>

Les associés présents (les « **Associés** ») réunissent l'ensemble des parts sociales composant le capital de la Société. L'assemblée réunit donc le quorum requis et peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée (l' « **Assemblée** »).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dimitri Doublet en sa qualité de représentant de la société M&G European Property (France) SAS, associé détenant le plus grand nombre de parts (le « **Président de séance** »).

Le Président de séance rappelle que les Associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion, examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus à la Gérance et approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et examen des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
- Approbation du budget annuel ;

- Nomination de Madame Audrey Frédérique Tournereau, en qualité de gérante de la Société, avec effet au 28 juin 2024 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les états financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le projet de texte des résolutions ;
- Ainsi que divers autres documents dont la communication aux associés est prévue par la loi.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux Associées et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux co-gérants pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à 2.191.486 euros, au compte « Report à nouveau » qui passera ainsi d'un montant déficitaire de 2.480.659 euros à un montant déficitaire de 289.173 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 612-5 al. 1 et 2 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée décidé de nommer Madame Audrey Frédérique Tournereau, domiciliée au 30 Rue de Chambéry, 75015, Paris, France, en tant que gérante de la Société avec effet au 28 juin 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les Associées présentes, après lecture.

DocuSigned by:



B89EBD183E434B1...

M&G European Property (France) SAS

Représentée par Dimitri Doublet

DocuSigned by:



DE5E3570737B456...

M&G European Property Finance Company S.à r.l.

Représentée par Grant Broadway

DocuSigned by:



9E538CA70F064C5...

M&G European Property Finance Company S.à r.l.

Représentée par Maud Maninchedda